



Assurance/ Dégâts des eaux

Par Rely

Bonjour,

J'ai eu un dégât des eaux l'année dernière, j'ai fait intervenir mon assurance et d'après l'expert de mon assurance le syndic doit chercher l'origine du problème. Le syndic a son tour a envoyé un plombier qui a donné son rapport conclusion le problème a été résolu l'origine ne vient pas de mon appartement, pour mon assurance comme il n'ya pas d'origine ils ne peuvent pas intervenir pour faire des réparations donc il n'y a pas eu de réparation dans l'appartement. J'ai envoyé tous les rapports à mon proprio. J'ai quitté ce logement cet été, le propriétaire ne m'a pas rendu la caution et aujourd'hui il m'envoie un mail que le sinistre n'a pas été résolu, il ne peut pas louer son appartement du coup ils vont amener le problème devant les tribunaux. Je ne sais pas quoi faire j'ai fais le nécessaire avec l'assurance + syndic